

Image not found or type unknown



Gratuité membre lors de manifestation association

Par **Samus**, le **23/09/2025** à **11:31**

Bonjour,

Je suis président d'une association de parents d'élèves.

Lors de manifestation nous faisons de la petite restauration (sandwichs, frites...)

Nous avons une inconnue, je souhaiterais soit offrir, soit tarifer à prix réduit à nos membres présents lors de la manifestation en remerciement de leur engagement annuel.

Sur quelle base juridique m'appuyer?

Dois inscrire cette possibilité dans les statuts de l'association?

Vous remerciant par avance de vos réponses.

Cordialement,

Par **Rambotte**, le **30/09/2025** à **12:21**

Bonjour.

Il n'y a pas vraiment besoin de base juridique, vous établissez librement vos tarifs.

Et c'est assez universel que les membres bénévoles se voient offrir une boisson ou aient un tarif préférentiel lors de manifestations.

Pas besoin de mettre cela dans les statuts.